

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Troisième réunion du Sous-groupe APIRG de l'exploitation des aéroports et de l'espace
Aérien (AAO/SG3), Réunion virtuelle, 3 au 5 août 2020Point 6 de l'ordre du jour : Base de données AFI sur les carences de la navigation
aérienneOPÉRATIONNALISATION DE LA BASE DE DONNÉES AFI SUR LES CARENCES
DE LA NAVIGATION AÉRIENNE*(Note présentée par le Secrétariat)*

RÉSUMÉ
<p>Cette note de travail discute du processus en cours d'identification, d'enregistrement et d'actualisation de la base de données AFI des carences et de l'application effective des zones de rapport minimum APIRG applicables au SG AAO.</p> <p>Les suites à donner par la réunion au paragraphe 3.</p>
<p>REFERENCE(S) :</p> <ul style="list-style-type: none">– Rapports d'APIRG/18 et d'APIRG/22– Manuel de procédures de l'APIRG
<p>Ce document de travail est lié aux Objectifs stratégiques : A, B et E</p>

1. INTRODUCTION

1.1 Les Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) ont adopté la méthodologie uniforme approuvée par le Conseil pour l'identification, le report et l'évaluation des carences de la navigation aérienne par rapport aux normes et aux pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et les exigences des Plans de navigation aérienne (ANP).

1.2 Pour soutenir la mise en œuvre de la Méthodologie uniforme, tous les PIRG ont élaboré leur propre base de données des carences pour pouvoir partager les informations sur la sécurité aux systèmes de navigation aérienne et vues/utilisées uniquement par cette région ou ces régions respectives. La base de données des carences de la navigation aérienne (ANDD) a été développée et établie en octobre 2011. Toutefois, pour certaines raisons, le travail de consolidation est toujours en cours en vue de l'opérationnalisation de cette base de données sur les carences de la navigation aérienne.

2. DISCUSSION

2.1 La réunion se souviendra que la Réunion APIRG/22, tenue à Accra, Ghana, du 29 juillet au 2 août 2019, en vertu de sa Conclusion 22/32, est convenue de ce qui suit :

Il est conclu que :

- a) *l'OACI accélère l'élaboration d'une méthodologie harmonisée devant être utilisée par toutes les régions sur le signalement des carences;*
- b) *La base de données soit améliorée pour permettre aux États de télécharger des éléments de preuve permettant de combler les lacunes ;*
- c) *Les États désignent des points focaux qui seront formés par l'OACI ; et*
- d) *Les Bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI organisent des ateliers pour former les points focaux sur la manière d'interagir avec la base de données.*

2.2 Pour appuyer la mise en œuvre de la Méthodologie uniforme d'identification, d'évaluation et de report des carences, une plateforme Web a été établie pour la région AFI, la Base de données sur les carences de la navigation aérienne (AANDD). L'application AANDD fournit un outil en ligne aux États et aux parties prenantes concernées pour gérer les carences de la navigation aérienne dans la région. Un projet de processus de gestion d'AANDD visant à coordonner la collecte et la gestion des lacunes a été élaboré conformément à l'**Annexe A**.

2.3 Le Secrétariat a également révisé la liste de domaines de comptes rendus convenus en vertu de la Conclusion 18/62 de la Réunion APIRG/18 tenue à Kampala, Ouganda, du 27 au 30 mars 2012 ; pour inclure la partie AOP ainsi que les nouvelles évolutions. L'**Appendice B** de ce document de travail contient le projet révisé des domaines minimum de compte rendus applicables au Sous-groupe AAO.

2.4 En préparation de la formation des Points focaux des États, une Lettre aux États (Référence : T4-0135) datée du 26 février 2020, demandant la nomination ou la confirmation de Points focaux devant être autorisés à interagir avec l'AANDD, a été envoyée à laquelle peu de réponses a été reçues à ce jour.

3. SUITES A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note des informations contenues dans la présente note de travail ;
- b) revoir et amender le processus de gestion de l'AANDD et le projet révisé des domaines minimum de compte rendus applicables au Sous-groupe AAO.
- c) demander aux États et aux Organisations de désigner d'urgence les Points focaux devant interagir avec l'AANDD.
